

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 29 FÉVRIER ET 1ER MARS 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA IN I CUMMISSIONI DI A CUNTERA DI I VOTI
PÈ L'ELEZZIONE DI I RAPRISENTANTI À U
PARLAMENTU AUROPEU
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DES COMMISSIONS DE
RECENSEMENT DES VOTES POUR L'ÉLECTION DES
REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Dans la perspective de l'élection des représentants au Parlement européen prévue le 9 juin prochain, j'ai été saisie par les Préfets de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, par courriers en dates des 2 et 13 février derniers aux fins de procéder à la désignation d'un conseiller à l'Assemblée de Corse au sein de chaque Commission locale de recensement des votes.

En application des dispositions des articles L. 175 et R. 107 du Code électoral, ces commissions sont composées d'un magistrat président, d'un conseiller à l'Assemblée de Corse membre du collège chargé de l'élection des sénateurs représentant le département, conformément aux dispositions de l'article L. 293-1 du Code susmentionné, et d'un fonctionnaire désigné par le préfet. Il est par ailleurs précisé qu'un suppléant de chaque membre peut être désigné.

Dans ce cadre, il convient de désigner :

- un conseiller à l'Assemblée de Corse et un suppléant pour siéger au sein de la Commission de recensement des votes de la Corse-du-Sud pour l'élection des représentants au Parlement européen ;
- un conseiller à l'Assemblée de Corse et un suppléant pour siéger au sein de la Commission de recensement des votes de la Haute-Corse pour l'élection des représentants au Parlement européen.

À cet effet, je vous prie de trouver, ci-annexée, la délibération n° 22/17 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2022 précisant la répartition, pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse, des membres de notre Assemblée au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.